

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE
DE COLMAR

REGISTRE DU COMMERCE & DES SOCIÉTÉS
10, RUE DES AUGUSTINS
CS 50466
68020 COLMAR CEDEX
TEL: 03.89.24.77.45

RECEPISSE DE DEPOT

CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE
1 RUE DU MARECHAL JOFFRE
B.P. 70001
67083 STRASBOURG CEDEX

V/REF : AG/AD/IC
N/REF : 2016 B 488 / 2016-A-2637

Le Greffier du Tribunal d'Instance DE COLMAR certifie qu'il a reçu le 18/07/2016, les actes suivants :

Rapport du commissaire aux apports en date du 13/07/2016
- Augmentation du capital social

Concernant la société

FINANCIERE 3MA GROUP
Société par actions simplifiée à associé unique
9 rue Manfred Behr
68250 Rouffach

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2016-A-2637 le 19/07/2016
R.C.S. COLMAR TI 820 712 172 (2016 B 488)

Fait à COLMAR le 19/07/2016,
LE GREFFIER

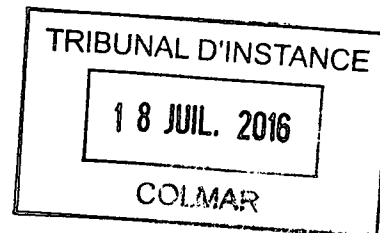
audirhin

Audit & Commissariat aux Comptes



2163488
21692637

Commissariat aux comptes - Wirtschaftsprüfung - Legal audit



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

FINANCIERE 3MA GROUP

Société par actions simplifiée

Au capital de 1 €

9 rue Manfred Behr

68250 ROUFFACH

RCS COLMAR N° 820 712 172



Commissaire aux Comptes

Arnaud BODIER

Expert Comptable

Commissaire aux Comptes

Ancien Maître de Conférences
Associé



Audirhin

9 rue du Temple - BP 18

68301 SAINT-LOUIS Cedex

Tél : 03 89 70 91 70

Fax : 03 89 69 11 71



Société par Actions Simplifiée

Membre de la Compagnie Régionale de Colmar

Capital Social : 38 112 €

RCS Mulhouse B333 720 597 - APE 741 C

1 www.calculus-international.fr

membre du réseau

■ CABINETS PARTENAIRES

A l'associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique en date du 1^{er} juillet 2016 concernant la vérification des apports en nature qui doivent être effectuées à la société FINANCIERE 3MA GROUP, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L. 225-147 du code de commerce.

Les apports en nature ont été arrêtés dans le projet du contrat d'apport établi entre :

La société GROUPE SCHMERBER, société par actions simplifiée au capital de 200 000 € sise à 83320 CARQUEIRANNE – 1Bis avenue du Pinchinier – Lot des Bois St Joseph et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULON sous le numéro 410 240 964, représentée par son Président la société AILE FINANCE, société de droit belge sise à 1180 BRUXELLES – avenue Napoléon 27 A, elle-même représentée Monsieur Laurent SCHMERBER, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

La société FINANCIERE TSCHIRHART, société par actions simplifiée au capital de 160 000 € sise à 68250 ROUFFACH – 9 rue Manfred Behr et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de COLMAR sous le numéro 500 307 681, représentée par son Président Monsieur Olivier TSCHIRHART, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Les apporteurs

et la société FINANCIERE 3MA GROUP, société par actions simplifiée au capital de 1 € sise à 68250 ROUFFACH – 9 rue Manfred Behr et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de COLMAR sous le numéro 820 712 172, représentée par son Président la société AILE FINANCE, société de droit belge sise à 1180 BRUXELLES – avenue Napoléon 27 A, elle-même représentée Monsieur Laurent SCHMERBER,

Société bénéficiaire des apports.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée et d'apprécier les avantages particuliers stipulés

A cet effet nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission : ces diligences consistent, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

La relation de l'exécution de notre mission comporte :

- une présentation de l'opération et la description des apports et des avantages particuliers stipulés,
- l'exposé de nos diligences et notre appréciation de la valeur des apports.

1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION - DESCRIPTION DES APPORTS EN NATURE ET DES AVANTAGES PARTICULIERS STIPULÉS

1.1 APPORTS EN NATURE

La société GROUPE SCHMERBER apporte à la société FINANCIERE 3MA GROUP 85 318 actions sur les 122 879 actions composant le capital de la société 3MA GROUP, société par actions simplifiée au capital de 12 287 900 € sise à 68350 ROUFFACH – 9 rue Manfred Behr et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de COLMAR sous le numéro 490 573 219.

La société FINANCIERE TSCHIRHART apporte à la société FINANCIERE 3MA GROUP 3 437 actions sur les 122 879 actions composant le capital de cette même société 3MA GROUP,

La société 3MA GROUP a pour objet principal l'édition et la personnalisation de tous documents et leur diffusion par tous moyens ; toutes activités de routage et de traitement informatique de données et d'outsourcing ; les activités rattachées à l'édition, et plus généralement, toutes opérations de quelques natures qu'elles soient juridiques économiques et financières, civiles ou commerciales, mobilières ou immobilières, se rattachant à l'objet ci-dessus.

L'apport ci-dessus consenti est évalué par les parties à :

- 10 067 524 € pour les 85 318 actions apportées par la société GROUPE SCHMERBER
- 405 566 € pour les 3 437 actions apportées par la société FINANCIERE TSCHIRHART

Les apports des actions énumérées ci-dessus, évalués globalement au montant de 10 473 090 € (dix millions quatre cent soixante-treize mille quatre-vingt-dix euros), sont consentis et acceptés moyennant la rémunération consistant en l'attribution de 10 473 090 actions nouvelles de 1 € (un euro) de valeur nominale chacune de la société FINANCIERE 3MA GROUP émises au pair à titre d'augmentation de capital, dans les proportions suivantes :

- 10 067 524 actions au profit de la société SCHMERBER GROUP,
- 405 566 actions au profit de la société FINANCIERE TSCHIRHART.

Les actions nouvelles seront dès la date de réalisation définitive de l'augmentation du capital entièrement assimilées à l'action ancienne : elles jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des assemblées générales.

Les actions apportées ont été valorisées sur la base :

- D'une estimation de la société effectuée par un organisme financier indépendant qui a

fixé la valeur de la société à 14.5 m€ pour la totalité des 122 879 actions soit 118 € par action.

Cette valorisation est calculée et convenue selon une formule de multiplication de l'EBITDA (Résultat avant impôt et financier et avant dotations aux amortissements et provisions) majoré de la quote part des rémunérations d'associés supérieurs à 745 k€, le tout minoré de la dette financière nette.

Le coefficient multiplicateur retenu est de 5.5 appliqué à l'EBITDA retraité de l'atterrissage au 30/06/2016 soit 3.1 m€ ; la dette financière nette est estimée au 30/06/2016 à 2.5 m€ ; on aboutit ainsi à une valorisation de 14.5 m€ pour la totalité des 122 879 actions.

- De contrats de cessions d'actions par lesquels la société FINANCIERE 3MA GROUP a racheté :

- 4 281 actions de la société 3MAGROUP pour un montant de 505 158 (soit 118 € par part)
- 13 675 actions de la société 3MAGROUP pour un montant de 1 613 650 € (soit 118 € par part)
- 5 584 actions de la société 3MAGROUP pour un montant de 658 912 € (soit 118€ par part)

Il est à noter que cette valorisation a été appliquée pour des participations minoritaires.

1.2 AVANTAGES PARTICULIERS

Le contrat d'apport entre les apporteurs et la société FINANCIERE 3MA GROUP ne stipule pas d'avantages particuliers en faveur des apporteurs.

2. DILIGENCES ET APPRÉCIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1 Diligences

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimés nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission :

- contrôler la réalité des apports,
- apprécier la valeur des apports en nature,
- s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée,
- vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société, augmentée de la prime d'émission.

2.2 Appréciation de la valeur des Apports :

Le multiple d'EBITDA utilisé est cohérent avec celui retenu à l'occasion d'opérations similaires dans le même domaine d'activités.

Le retraitement effectué sur cet EBITDA relatif au blocage de la rémunération des associés à un coût global de 745 k€ nous a été confirmé dans un courrier d'affirmation.

Les différentes méthodes de valorisation testées (Approche patrimoniale, capitalisation de la MBA moyenne, capacité de remboursement, Capitalisation de la CAF + Trésorerie) sont proches de la valorisation des apports retenue, à savoir entre 14 459 000 € et 15 499 000 € pour la totalité des titres.

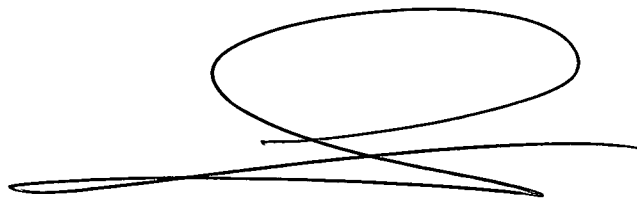
3. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur des apports s'élevant à 10 473 090 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport.

Fait à Saint-Louis le 13 juillet 2016

Le commissaire aux apports

Pour le Cabinet Rhéna de commissariat aux comptes AUDIRHIN

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized loop at the top and a horizontal line extending to the right, with a smaller loop underneath.

Arnaud BODIER

Commissaire aux comptes